

*Hugo Sigouin-Plasse*  
*Conseiller juridique senior*  
*Affaires réglementaires et réclamations*  
*Ligne directe : (514) 598-3767*  
*Télécopieur : (514) 598-3839*  
*Courriel : [hsigouin-plasse@gazmetro.com](mailto:hsigouin-plasse@gazmetro.com)*  
*Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

## **PAR SDÉ ET PAR MESSAGER**

Le 22 octobre 2014

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014**  
**Notre dossier : 312-00688**  
**Dossier Régie : R-3879-2014 – PHASE 2**

---

Chère consœur,

Comme suite à votre correspondance datée du 15 octobre dernier dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, nous vous transmettons les renseignements suivants.

Tout d'abord, outre le traitement de la demande de reconnaissance du statut d'expert de Michel Kayal, Gaz Métro n'envisage pas de moyen préliminaire à ce stade-ci.

Ensuite, Gaz Métro présentera sa preuve à l'aide de cinq panels.

Le premier panel sera composé de Madame Émilie Moorhouse, conseillère senior, Efficacité énergétique, ainsi que Messieurs Vincent Pouliot, chef de service, Marché du carbone et efficacité énergétique, Philippe Rivard, conseiller principal, Efficacité énergétique et Michel Kayal, Michel Kayal et Associés. Ce panel adoptera la preuve relative au PGEÉ. À ce stade-ci, le panel prévoit une présentation d'environ 20 minutes qui couvrira tant la preuve en chef que certains commentaires à l'égard des preuves des intervenants.

Le deuxième panel sera composé de Madame Marie-Stella Downs, conseillère principale, Planification long terme, ainsi que de Messieurs Frédéric Morel, directeur, Approvisionnements gaziers, Sébastien Blais, conseiller principal, Prévision de la demande et Dave Rhéaume, directeur, Affaires réglementaires hors Québec et projets spéciaux. Ce panel adoptera la preuve liée à la prévision de la demande, au plan d'approvisionnement et divers autres sujets périphériques dont la méthode d'établissement de la journée de pointe. À ce stade-ci, le panel prévoit une présentation d'environ 15 minutes qui couvrira tant la preuve en chef que certains commentaires à l'égard des preuves des intervenants.

Le troisième panel sera composé de Madame Downs, de Messieurs Morel et Rhéaume, ainsi que de Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller senior, Tarification. Ce panel adoptera la preuve relative à la proposition de méthodologie de calcul de l'outil de maintien. À ce stade-ci, Gaz Métro ne prévoit pas de présentation pour ce panel. Dans l'éventualité où cette réalité devait changer d'ici la tenue des audiences, Gaz Métro estime qu'une éventuelle présentation serait, le cas échéant, brève.

Le quatrième panel sera composé de Mesdames Downs et Caroline Dallaire, chef de service, Tarification, ainsi que de Messieurs Rhéaume et Tremblay. Ce panel adoptera la preuve liée aux suivis requis par la Régie au sujet de l'augmentation de la capacité de vaporisation à l'usine LSR ainsi qu'à la mise sur pied d'une nouvelle offre de tarif interruptible (volet C). À ce stade-ci, le panel prévoit une présentation d'environ 15 minutes qui couvrira tant la preuve en chef que certains commentaires à l'égard des preuves des intervenants.

Le cinquième panel sera composé de Madame Josée Duhaime, chef de service, Opérations et centre de contrôle du réseau, ainsi que de Messieurs Rhéaume et Mathieu Béland, chef de service, Gestion des actifs et intégrité du réseau. Ce panel adoptera la preuve relative aux enjeux de taux de saturation élevé de certains tronçons du réseau. À ce stade-ci, Gaz Métro ne prévoit pas de présentation pour ce panel. Dans l'éventualité où cette réalité devait changer d'ici la tenue des audiences, Gaz Métro estime qu'une éventuelle présentation serait, le cas échéant, brève.

Par ailleurs, nous informons la Régie qu'à moins d'indication contraire de sa part, Gaz Métro ne produira pas de témoin afin de traiter des pièces suivantes, lesquelles seront formellement déposées au dossier sans autre formalité :

- Pièce B-0011, Gaz Métro-4, Document 1 (Calendrier pour la conception d'un indicateur de performance visant l'optimisation des outils d'approvisionnement)
- Pièce B-0052, Gaz Métro-8, Document 1 (Programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie)
- Pièce B-0056, Gaz Métro-9, Document 4 (CASEP)
- Pièce B-0057, Gaz Métro-10, Document 1 (Incitatif à la performance sur les transactions financières et les transactions spéciales d'achats)

Pour ce qui est des contre-interrogatoires des intervenants, nous souhaiterions à ce stade-ci réserver une période de 15 minutes pour chacun.

Enfin, nous estimons la durée de notre argumentation à environ 90 minutes.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

*(s) Hugo Sigouin-Plasse*

Hugo Sigouin-Plasse  
HSP/nv